

DYNAMIQUES GENRE

Bulletin trimestriel trilingue du programme régional
Euromed Egalité Hommes-Femmes, financé par l'Union européenne.



www.euromedgenderquality.org

SOMMAIRE

Table ronde 02

Droits des femmes et
l'égalité entre les hommes
et les femmes dans
la région méditerranéenne

Analyse 04

Le préalable à toute action :
La connaissance

L'équipe 05

Fatine Boulifa,
Experte Genre

La parole à... 06 - 07

Michal Solomon,
Autorité pour la Promotion
du Statut des Femmes
en Israël

La voix de la presse 08

Un rapport marocain
présenté à Bruxelles

EDITORIAL

Le capital de notre programme

Trois jours durant, les participants et participantes issus des pays partenaires du programme régional Euromed Egalité Hommes Femmes ont mené des discussions qui témoignent de l'esprit à la fois concret et constructif de la table ronde régionale "Analyse de la situation des droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région Méditerranéenne" organisée par EGEP les 15, 16 et 17 Mars à Bruxelles. Nous pouvons confirmer que EGEP dispose grâce à ses partenaires méditerranéens et européens non seulement d'un capital de savoir, de bonnes pratiques, mais aussi d'une réelle banque d'idées et de priorités régionales qui favorisent un travail en commun pour l'année à venir. Cette banque d'idées permettra ensuite, grâce à l'appropriation du processus, à nos partenaires d'aller plus loin dans l'élaboration et l'application de leurs stratégies.

L'exercice collectif qu'EGEP a favorisé donne déjà des résultats puisqu'il a permis de tracer des axes d'intervention, d'adopter des définitions communes, de tirer avantage des expériences, des bonnes pratiques et des méthodes et des outils testés. C'est un vrai processus d'apprentissage et de renforcement du travail en commun.

L'esprit d'Istanbul et de Marrakech a soufflé à Bruxelles. Il a été traduit par une plus grande prise de conscience de l'importance des Conclusions Ministérielles. Des recommandations spécifiques, leurs ont été consacrées. En effet, les partenaires d'EGEP ont appelé à la mobilisation du cadre de référence des Conférences et Conclusions Ministérielles afin de renforcer les actions de plaidoyer en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne.

Une réflexion commune dans le cadre des plénières ou au sein des groupes de travail entre pays participants, en synergie avec la société civile et en complémentarité avec les réseaux régionaux et internationaux, ainsi que les organisations internationales, a porté ses fruits. Désormais EGEP dispose d'une liste exhaustive des priorités régionales puisées dans les expériences nationales et construites sur les leçons apprises des actions, programmes et stratégies antérieurs. Il s'agit notamment de combattre la violence fondée sur le genre, d'adopter et d'aligner les cadres légaux en matière d'égalité hommes-femmes sur les engagements internationaux en la matière et plus particulièrement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et de promouvoir la participation politique des femmes. A cet égard, les participants ont identifié des axes et des domaines d'intervention. Ils ont précisé des modes d'actions et ont insisté sur l'importance des mécanismes de suivi qui permettent de faire de l'égalité entre les hommes et les femmes une priorité transversale.

Florence RAES
Team Leader EGEP f.f.

TABLE RONDE

Droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région méditerranéenne : Différents mais unis face aux défis



TABLE RONDE

Droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région méditerranéenne : Différents mais unis face aux défis

En Tunisie ou en Belgique, en Algérie ou en Italie, en Israël ou même en Suède, les défis majeurs auxquels toutes les sociétés doivent faire face pour garantir l'égalité entre les hommes et les femmes ont de nombreux points communs, et ce malgré les différences en termes de hiérarchie de priorités ou "des spécificités".

Telle était une des conclusions de la table ronde régionale qui a eu lieu entre le 15 et 17 mars à Bruxelles sur l'Analyse de la situation des droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région méditerranéenne. Une table ronde organisée par EGEP. Son but était double : examiner et valider un rapport régional sur la situation de la condition féminine dans la région élaboré sur la base des analyses de la situation de la condition féminine réalisées dans les neuf pays partenaires méditerranéens (l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, le Territoire Palestinien Occupé, la Syrie et la Tunisie) et, par la même occasion, définir des priorités parmi les domaines d'action du programme pour l'année à venir.

La table ronde a été une plate-forme de dialogue entre les participants et participantes venant de treize pays euro-méditerranéens sur les questions principales qui fédèrent l'ensemble des droits, situations et réalisations liées à l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région. Grâce à une série d'interventions contenant des données concrètes puisées dans les rapports de l'analyse de la situation, les participants ont discuté d'une approche



Mohamed Raoudi, Observatoire marocain de l'intégration de la femme dans la vie politique : "Le label européen est d'une importance cruciale pour de meilleurs résultats en matière d'égalité entre les hommes et les femmes"

qui vise à donner une nouvelle impulsion aux dynamiques déjà existantes et celles en voie de développement.

Tous les représentants des institutions gouvernementales et d'organisations non gouvernementales ont souligné la nécessité de lever les réserves enregistrées par les pays lors de la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Ils admettent la logique des réserves de l'époque mais aujourd'hui, affirment-ils, les législations sont et se doivent d'être de plus en plus cohérentes avec les articles de la Convention. Des réformes capitales ont été réalisées dont le point d'orgue dans la plupart des pays, sont sans nul doute les réformes apportées aux codes du statut personnel ou aux codes de la famille. Les codes de la nationalité ont aussi été modifiés pour plus d'égalité entre les hommes et les femmes sans oublier les dynamiques enregistrées ces dix dernières années pour la création de lois incriminant la violence à l'égard des femmes ainsi que les mesures adoptées afin de promouvoir la parité dans l'emploi, dans les postes de décision et dans les processus électoraux. Néanmoins, la question reste entière : que faire pour réduire cette résistance, voire l'anéantir ?

Pour Soukeina Bouraoui, directrice du Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche, CAWTAR, il serait difficile d'obtenir des résultats dans l'immédiat. Et d'expliquer : "certes les réformes enregistrées dans les pays arabes sont considérables et témoignent d'un travail titanesque accompli par les différents acteurs, compte tenu du contexte dans lequel ils agissent, mais elles ont laissé subsister des lois qui peuvent être qualifiées de "discriminatoires".

Il s'agit plus particulièrement, selon les rapports de l'analyse de la situation effectués dans le cadre d'EGEP et présentés à la table ronde, de la persistance du tutorat qui perpétue la dépendance paternaliste, par exemple en Algérie, et de la juridiction exclusive des tribunaux religieux appliquée notamment aux questions du statut personnel en Israël, ou encore des discriminations qui persis-

tent au niveau des allocations familiales et des pensions au Liban.

La liste des illustrations de la discrimination est encore longue. Elle va aussi de la légitimation sociale de la violence à l'égard des femmes en Palestine, à l'absence d'une législation spécifique pour lutter contre la violence en Tunisie. Le code du travail demeure discriminatoire en Jordanie, et au Maroc, l'accès des femmes à la propriété immobilière est entravé par des mesures discriminatoires.

La levée des réserves et l'harmonisation de l'arsenal juridique national par rapport aux conventions internationales a fait l'unanimité. La participation de tous les acteurs est indispensable. "Le label européen est d'une importance cruciale pour de meilleurs résultats en matière d'égalité entre les hommes et les femmes" a affirmé Mohamed Raoudi de l'Observatoire marocain de l'intégration de la femme dans la vie politique. Hanaa Sorour de la Ligue des Etats Arabes abonde dans ce sens : "nous avons besoin d'atteindre une vitesse de croisière avec l'Union européenne qui débouche sur des projets exemplaires, réussis et qui démontrent, résultats à l'appui, un impact sur l'égalité entre les hommes et les femmes". Elle poursuit "Tous les pays arabes sans exception, à l'échelle gouvernementale et non gouvernementale, ont développé des relations solides avec les Nations Unies et j'estime qu'il est temps de dépasser les cercles académiques et autres restreints de la coopération entre voisins".

Mis en situation dans le cadre de groupes de travail, les participants de la table ronde ont pris l'initiative de solutions et ont proposé des mécanismes de travail.

Les participants ont pris d'emblée le parti d'adopter la concertation, la conjugaison des efforts et l'échange d'expériences en vue d'une définition de priorités pour l'année à venir. "C'est un grand pas en avant que de se réunir et discuter. Tout en étant conscient des obstacles, défis et différences, les participants étaient progressifs et pragmatiques. Et c'est en soi une valeur ajoutée du travail régional" martèle Michèle Bribosia du cabinet de la Ministre de l'Emploi et de l'Égalité des Chances en Belgique.



Hanaa Sorour, Ligue des Etats Arabes : "Il est temps de dépasser les cercles académiques et autres restreints de la coopération entre voisins"

La présentation des rapports nationaux a mené à toute une série de recommandations concrètes pour le plan d'action à venir. Elles concernent tant l'actualisation des données, le renforcement des mécanismes de suivi ou la dissémination des Conclusions d'Istanbul et de Marrakech et le renforcement du dialogue Nord-Sud en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Parmi ces recommandations on peut citer la nécessité de faire participer des pays européens à ce débat.

Afin que chaque participant et participante puisse apporter sa contribution au tableau exhaustif dressé par EGEP, les trois journées de la table ronde ont multiplié les approches. Des sessions préliminaires ont été ainsi réservées à l'introduction du Processus d'Istanbul, à la présentation des résultats des rapports nationaux et du rapport régional de l'analyse de la situation. Trois groupes de travail ont discuté priorités et stratégies pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région méditerranéenne par rapport aux trois axes qui se dégagent en priorité des études menées par le programme : le cadre juridique et réformes des lois y compris la CEDEF ; la violence fondée sur le genre ; la participation politique des femmes dans les processus de prises de décisions. Cette organisation a permis à tout le monde d'apporter sa contribution à l'œuvre. Les groupes de travail étaient très studieux. C'est ainsi que l'on a vu émerger des priorités régionales, des recommandations concrètes et des perspectives claires.

La problématique de la violence fondée sur le genre a donné lieu à une analyse approfondie dans le cadre d'un des groupes de travail. Dans bien des pays, ce problème demeure un tabou et est toléré socialement. Dans d'autres, du fait que le débat sur la question ait été inscrit dans l'agenda politique, cela a permis de voir émerger des moyens de lutte efficace contre cette violence. Face à

ces situations, les participant(e)s se sont accordé(e)s sur les grandes lignes. Comme en témoigne Aisha Zinai de l'Association algérienne AFCAR : "Il faudrait tout simplement effectuer un travail sur les points communs et les lier aux opportunités existantes. En parallèle, un travail sur l'amélioration du partenariat entre les gouvernements et la société civile doit être effectué si l'on veut parler de résultats à long terme". L'accent a été mis sur la nécessité de développer des stratégies et des outils pertinents communs pour combattre la violence fondée sur le genre.

L'approche participative a été exprimée en termes de besoins, celle qui réunit tous les organismes concernés par ce fléau, non seulement à l'échelle nationale mais aussi régionale. Pour Malika Ben Radi, de l'Université Mohamed V de Rabat, la politique ne doit pas faire exception. Elle insiste sur le préalable de la paix dans la région méditerranéenne. "Le conflit israélo-palestinien ouvre de grandes portes aux esprits intolérants et intégristes, et freine nos efforts en matière d'égalité" ajoute-t-elle.

Le groupe de travail qui s'est penché sur la participation politique des femmes et sur la prise de décision a eu pour préalable de répondre de commun accord aux différents aspects de la question : quelle définition donnons-nous à la participation de la femme aux processus de prises de décisions ?

Une approche combinée a été adoptée pour y répondre. Il s'agissait d'abord d'un brainstorming pour amener les participants à se mettre d'accord sur une définition commune de la participation politique des femmes à la prise de décision. Il fallait ensuite tirer avantage des expériences des uns et des autres. Il convenait enfin de formuler des recommandations concrètes. "Nous pouvons vraiment dire que nous faisons face aux mêmes obstacles mais

à des niveaux légèrement différents. En Suède, les inégalités demeurent présentes quant à l'accès des femmes aux postes de décision et à leur participation à la vie politique", confirme Gunnel Brigitta Aseskog du Ministère Suédois de l'intégration et de l'égalité fondée sur le genre.

Le travail du troisième groupe consacré au cadre juridique et aux réformes des lois a permis de dégager un consensus sur des propositions concrètes en matière de stratégies favorisant des amendements législatifs et l'abolition de certaines lois ou dispositions de lois qui demeurent inégalitaires.

Grâce au travail participatif effectué dans le cadre de la table ronde régionale et aux étapes préalables à sa réalisation, notamment la tenue d'ateliers de validation nationaux, EGEP a en effet initié "un cadre de travail qui permet de donner une image exhaustive et plus cohérente de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région" a déclaré Hanan Abu Ghosh, la coordinatrice des campagnes au sein du Centre de la femme et des lois sociales à Ramallah. Pour elle, tout "travail doit constituer un nouveau départ pour une évaluation continue qui permet de progresser".



Gunnel Brigitta Aseskog, Ministère Suédois de l'intégration et de l'égalité fondée sur le genre : "Nous faisons face aux mêmes obstacles mais à des niveaux légèrement différents"

NOUVELLES DYNAMIQUES

Femmes et Médias en ligne

Les Nations Unies ont consacré le mois de Février aux femmes dans les médias. Trois discussions en ligne utilisant le réseau social Facebook furent articulées autour des thèmes suivants : garantir l'égalité basée sur le genre dans les médias à travers les politiques adéquates ; réduire les disparités genre (à travail égal, salaire égal) dans les médias ; combattre les stéréotypes basés sur le genre et la violence contre les femmes journalistes. Les discussions ont bénéficié de la contribution d'académiciens, de chercheurs et d'experts, de journalistes ainsi que d'autres acteurs de la société civile. Les résultats ont été présentés lors de la 54ème session de la Commission du statut de la femme qui s'est tenue à New York le mois de Mars dernier.

ANALYSE

Le préalable à toute action : La connaissance

La lecture d'ensemble des rapports d'analyse de la situation se révèle extrêmement riche en informations. Elle a permis à EGEP, d'évaluer les dynamiques mises en œuvre dans la région afin de réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle a également révélé les obstacles qui s'y présentent et permis d'établir les priorités d'intervention.

Les neuf pays du programme se situent dans la catégorie moyenne ou élevé en matière de développement économique et social, cependant, des écarts importants subsistent entre les hommes et les femmes.

Une amélioration sensible de la santé des femmes et de l'accès aux soins a été enregistrée dans la région, ainsi qu'une diminution des taux de mortalité infantile et maternelle. La participation économique des femmes a augmenté dans quasi tous les secteurs mais des obstacles à leur pleine participation subsistent, notamment en matière d'égalité salariale, de promotion professionnelle, d'accession aux postes de direction et d'harmonisation entre la vie familiale et de la vie professionnelle. Les femmes demeurent les principales responsables des soins et services fournis au sein de la famille, renforçant ainsi leur dépendance par rapport à la fourniture de services publics, tels que les crèches ou soins aux personnes âgées, dont les rapports ont démontré qu'ils étaient souvent insuffisants.

Concernant le cadre législatif global et ses implications pour l'égalité fondée sur le genre et l'émancipation des femmes dans la région, on peut avancer que la législation en matière de l'égalité comme en d'autres matières provient de différentes sources (constitutions, lois fondamentales, législations nationales, traditions et croyances religieuses). Cette multiplicité de sources et de législations, parfois contradictoires, rend les droits des femmes tributaires d'un équilibre précaire entre différentes sources et ce, dans un environnement politique et social parfois instable et aux relents conservateurs.

Les codes du statut personnel qui déterminent le rôle et le statut de la femme au sein de sa famille se basent dans la plupart des pays sur une interprétation des lois religieuses qui est souvent source de discriminations envers les femmes.



L'analyse de la situation en Jordanie présentée lors de la table ronde : L'analyse de la situation des droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région méditerranéenne organisée par EGEP le mois de Mars dernier.

Dans la sphère privée et l'espace domestique, force est de constater que les femmes souffrent de contraintes notoires dans l'exercice de leurs droits et leur consécration en tant que citoyennes à part entière. Des discriminations perdurent par rapport à l'âge du mariage, à la tutelle, à la polygamie, au divorce, à la garde des enfants, à l'héritage, à la liberté de mouvement, entre autres.

La participation politique des femmes a progressé dans les neuf pays partenaires, mais il s'agit là d'un processus lent. Si les femmes ont investi de nouveaux espaces et des fonctions décisionnelles dans les domaines législatifs, exécutifs, et judiciaires, leur nombre reste souvent marginal. En outre, elles se voient confrontées aux pratiques et aux règles, à la fois formelles et informelles, en vigueur dans ces espaces et qui constituent autant d'obstacles à leur pleine participation.

Les neuf pays méditerranéens ont ratifié bon nombre de conventions et de traités internationaux relatifs à la défense des droits humains, des droits des femmes et des droits de l'enfant. Huit des neuf pays ont ratifié la CEDEF et le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas l'a ratifié symboliquement et sans réserves lors de la journée mondiale de la femme en 2009. Seule la Tunisie a ratifié le Protocole facultatif de la CEDEF (2008). Malgré cette avancée notoire, tous les pays ont émis des réserves lors de la ratification. Celles-ci se rapportent essentiellement au statut personnel des femmes et à la nationalité. Elles sont autant de freins à la pleine jouissance des droits humains des femmes, tant les droits consacrés dans l'espace public sont indissociables de leur statut dans l'espace privé. Plus récemment, quasi tous les pays partenaires ont entrepris des réformes légales en la matière qui rendent les réserves anachroniques.

En outre, les neuf pays méditerranéens ont adopté des mesures pour lutter contre la violence fondée sur le genre. Ils ont mis en œuvre des plans d'action et des stratégies nationales, souvent sous l'impulsion des efforts entamés par les ONG et la société civile. A cet égard, le rapport régional a relevé une reconnaissance accrue du phénomène du harcèlement sexuel et de la violence envers les femmes sur le lieu du travail.

Les principales recommandations émanant des neuf rapports d'analyse de la situation sont axées sur la nécessité d'aligner les législations nationales sur les standards internationaux par la levée des réserves et l'abolition des clauses discriminatoires présentes dans les législations nationales. L'adoption de codes du statut personnel uniques et non discriminatoires pour toutes les communautés vivant dans le même pays est également mise en avant.

Une autre recommandation importante se rapporte à la criminalisation de toutes les formes de violences fondées sur le genre. Dans certains pays, ceci doit nécessairement être précédé de la recherche d'un consensus sur une définition claire de la violence fondée sur le genre. Une telle finalité ne pourrait être atteinte que grâce et par le biais d'une volonté politique soutenue, durable et de haut niveau.

Afin de renforcer la légitimité et l'engagement des états face à la problématique des droits des femmes et de l'égalité, les acteurs disposent d'un cadre de référence régional Euro-méditerranéen non négligeable : le processus d'Istanbul. Les Conclusions Ministérielles adoptées à Istanbul et à Marrakech offrent une valeur ajoutée aux dynamiques en vigueur à l'échelle des pays, de la région et internationale. Toutefois, leur faible visibilité et connaissance limite leur portée à ce jour.

LES PARTENAIRES

Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées, Tunisie

Les principales prérogatives, le rôle et les attributions du Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées, MAFFEPA, s'articulent autour de l'exécution de la politique de l'Etat en matière de promotion de la condition de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées par l'adoption d'une politique adéquate pour les catégories aux besoins spécifiques et la diffusion d'informations aux catégories sus indiquées. Le MAFFEPA s'intéresse en outre au développement de la coopération avec la société civile et au soutien tant bien matériel que moral aux associations qui œuvrent dans ses domaines de compétence.

Par ailleurs, le Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées a fixé comme priorités la diffusion de la culture des droits de la femme et des catégories dont il a la charge, ainsi que l'enracinement du civisme au sein de la famille et la consolidation des liens entre ses membres.

On compte parmi les institutions et organismes mis sous la tutelle du Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées, 7 directions régionales, un Centre de recherche (le CREDIF), le Centre National de l'Informatique pour l'Enfant (CNIPE), un Observatoire national pour les droits de l'enfant et un Institut supérieur spécialisé dans la formation de cadres pour enfance.

Les politiques de développement au profit de la femme et de la famille sont basées, durant le 11ème Plan (2007-2011), sur les axes suivants : la femme et la société du savoir ; la femme et l'insertion dans le marché de l'emploi ; la femme rurale ; la femme à besoins spécifiques ; la femme dans la vie publique et civile ; et la famille.

<http://www.femmes.tn/fr/index.php>

L'ÉQUIPE

Fatine Boulifa, Experte Genre

Madame Fatine BOULIFA a intégré l'équipe du programme Euromed Egalité



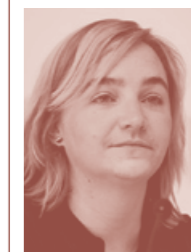
Hommes-Femmes au début de l'année en cours en tant qu'experte genre. Elle a été chargée en particulier du suivi de la question de violence fondée sur le genre, un sujet

qui constitue une priorité absolue pour les pays qui ont participé au processus d'Istanbul. Fatine BOULIFA a obtenu sa licence de Droit de l'université Mohamed V à Rabat, elle a ensuite poursuivi ses études supérieures à l'université Birzeit en Palestine et a obtenu son master en droit constitutionnel comparé de l'Université Centrale Européenne. Fatine a travaillé pendant plus que 13 ans dans la région de l'Afrique du Nord et au Moyen Orient en tant qu'avocate et militante des droits humains en général, et des droits des femmes en particulier. A travers les postes qu'elle a occupés en tant que responsable du projet de réforme des lois et de la politique générale auprès de l'Office Palestinien de la Justice et en tant que conseillère juridique du Conseil Législatif de Palestine, elle a contribué

à réformer plusieurs textes législatifs et à orienter la politique générale dans le sens de la conformité aux normes internationales des droits humains et de la femme. Fatine BOULIFA a obtenu la licence d'exercer au barreau charaique pour représenter les femmes devant lesdits tribunaux et pour contribuer à l'enrichissement du débat sur la modernisation de la législation du statut personnel. L'experte genre a travaillé pendant les deux dernières années avec le Programme des Nations Unies pour le Développement dans le cadre d'un programme qui vise à consolider la démocratie et la bonne gouvernance. Elle a aussi collaboré avec le Centre International de la Justice Pénale en Afrique du Sud.

Florence Raes, Team Leader (faisant fonction)

Suite au départ de Mme Judith Neisse, le programme EGEP vous informe que



Mme Florence Raes, Experte en Politiques Publiques Genre au sein du programme depuis Avril 2009, assume les responsabilités de Team Leader faisant fonction.

PUBLICATION



“La violence à l'égard des femmes, entre le poids de la réalité et la consécration des valeurs universelles”

Mme Ben Ali, présidente de l'Organisation de la Femme Arabe, OFA a souligné dans sa préface que cette publication constitue un nouveau jalon qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale que l'OFA s'engage à concrétiser de manière efficace sur la voie de la préservation de l'intégrité et de la dignité de la femme arabe et la consécration de ses droits en tant que partie intégrante des droits humains.

L'ouvrage comprend 12 études et recherches sur la violence à l'égard des femmes ainsi que des annexes contenant des décisions, résolutions, conventions et

législations y afférentes dont notamment la CEDEF et le Protocole facultatif pris en application de cette convention. Ces études et recherches constituent incontestablement de nouveaux moyens pour briser les tabous du mur de silence qui entoure le phénomène de la violence à l'égard des femmes dans le foyer, la rue ou le milieu professionnel. Ces travaux ont aussi mis l'accent sur la violence exercée contre la femme réfugiée ainsi que dans l'espace virtuel et numérique, terrain de prééminence des mouvements salafistes qui prêchent le terrorisme numérique.

INTERVIEW

Michal Solomon, Autorité pour la Promotion du Statut des Femmes en Israël

“Un progrès graduel mais ferme vers l'égalité entre les sexes”

Michal Solomon a étudié l'Histoire à l'Université de Tel Aviv (BA), et les Sciences de l'Information à l'Université de Bar Ilan (MA). Elle a commencé à travailler à l'Autorité pour la Promotion du Statut des Femmes, Cabinet du Premier Ministre, il y a 4 ans, en tant que spécialiste de l'information. Nous l'avons rencontrée lors de notre table ronde régionale. L'interview qu'elle nous a accordée met en lumière les résultats obtenus par le gouvernement Israélien.



Comment décririez-vous les progrès dans le domaine de l'égalité entre les sexes en Israël?

L'égalité entre les sexes est un domaine dans lequel un progrès important se fait de façon permanente, à la fois au travers de la législation et de sa mise en œuvre. La représentation des femmes progresse dans différents domaines, y compris le domaine la représentation paritaire dans la sphère politique et la sphère publique, mais bien sûr, nous aimerions que cela progresse davantage. En Israël, la législation relative au genre démontre une compréhension de l'importance du rôle de la loi pour susciter le changement social. Ceci est l'un des développements les plus positifs en matière d'égalité entre les sexes en Israël. Durant la dernière décennie, de nombreuses modifications et adoptions ont eu lieu en la matière, parmi lesquelles on peut citer : La Loi établissant l'Autorité pour la

Promotion du Statut des Femmes - 1998 ; La Loi sur la prévention du harcèlement sexuel - 1998 ; La Résolution gouvernementale N° 1362 établissant que : les ministres doivent désigner des femmes dans les conseils d'administration des entreprises publiques pour atteindre 50 % dans une période de 2 ans à partir de la date d'adoption - 2007 ; Les Amendements à la Loi sur l'emploi des femmes en matière de congé de maternité ; Les Amendements à la Loi sur l'égalité des chances dans l'emploi qui interdit la discrimination des couples suivant un traitement de la fertilité - 2007 ; La Loi sur l'intégration de l'approche genre - 2007. Sans oublier, la Loi des relations de propriété entre époux consacrant la division de la propriété avant la conclusion des procédures de divorce afin d'éviter le chantage envers les femmes, souvent sollicitées à renoncer à leur droit de propriété en échange du consentement du mari à accorder le divorce - 2008

Israël a promulgué environ 50 lois qui se rapportent spécifiquement aux droits et à l'égalité hommes-femmes, agrémentées de centaines d'amendements. Lorsque l'on considère ces législations dans leur ensemble, leur effet combiné devient clair. Ces dernières années, l'accent a en outre été mis sur l'amendement des lois du travail, pour permettre aux femmes de participer davantage et de manière égale au marché du travail. L'étape suivante franchie cette dernière décennie concerne leur mise en œuvre. Dans ce but, plusieurs mécanismes ont été créés: l'Autorité pour la Promotion du Statut des Femmes ; le Comité Statutaire de la Knesset sur la promotion du statut des femmes ; un poste de Conseiller sur le statut des femmes dans chaque Autorité locale ; la Commission de l'égalité des chances dans l'emploi ; le Département pour la promotion et l'intégration des femmes dans la fonction publique ; l'Unité pour l'égalité entre les sexes du Ministère de l'éducation et le Conseil national pour la santé des femmes du Ministère de la santé. Ces mécanismes ont été mis

en place afin de favoriser la prise de conscience, l'éducation, la planification future des politiques pour les femmes dans l'éducation, la santé, le travail, la sécurité sociale, entre autres. La situation est claire : nous allons dans la bonne direction, nous avons réalisé beaucoup de progrès, et nous devons continuer à en faire encore plus.

Quelles sont les avancées les plus importantes dans le domaine pendant cette dernière décennie?

La combinaison de la législation progressiste et des mécanismes de mise en œuvre démontre un progrès graduel mais ferme vers l'égalité entre les sexes. C'est là la principale réalisation de cette dernière décennie. Un autre progrès important en matière d'égalité est la récente désignation d'un Vice-ministre, avec des responsabilités spécifiques pour promouvoir le statut des jeunes, des étudiants et des femmes. Il s'agit vraiment d'une avancée par rapport à la problématique. Nous regardons maintenant vers un futur qui nous mènera vers d'autres changements importants et fructueux.

Qu'en est-il du statut des femmes citoyennes palestiniennes en Israël ?

La population Arabe constitue à peu près 20 % de la population, et comprend des Musulmans (la majorité), des Druzes, des Bédouins, des Circassiens et des Chrétiens. Pour la femme Arabe en Israël, on a observé des changements lents, mais permanents et positifs. Les femmes se marient à un âge plus avancé. Les femmes s'inscrivent dans l'enseignement tertiaire. Le nombre de femmes Arabes sur le marché de l'emploi est en augmentation. Ces dernières années, suite à 2 résolutions du gouvernement, l'Autorité pour la Promotion du Statut des Femmes a attribué des bourses d'étude et a donné des cours de conscientisation dans différents domaines, tels la violence, la santé et l'emploi. De même, l'Autorité pour le développement économique pour la population arabe a été créée au sein du cabinet du Premier Ministre.

Israël a formulé des réserves à l'égard de la CEDEF, en particulier sur l'article 7 (b) concernant la désignation de femmes en tant que juges dans les cours religieuses et l'article 16, concernant le statut de la personne. Avez-vous l'intention de retirer ces réserves et de quelle manière ?

Cela se révèle être une question compliquée. Comme il en est ressorti de la table ronde, ces réserves semblent être en place dans de nombreux pays, y compris certains pays de l'Union européenne. Même s'il s'agit d'un sujet permanent de discussion et qu'il est régulièrement revu par les autorités compétentes, nous ne prévoyons pas de retirer ces réserves dans un futur proche. Cependant, dans la pratique, ces réserves n'empêchent pas la progression et l'ancrage de l'égalité en Israël.

Qu'en est-il de l'application par Israël des articles de la CEDEF, 1 et 2, concernant la discrimination et les obligations d'éradiquer la discrimination, et de l'article 4 traitant de l'accélération de l'égalité entre les hommes et les femmes ?

Il n'y a pas de lois discriminatoires en Israël, ni contre les femmes, ni contre les minorités. La déclaration d'Indépendance

d'Israël (1948) était l'une des premières en son genre dans le monde à inclure le genre comme une classification de groupe pour l'objectif de droits sociaux et politiques égaux. Le document stipule : "L'Etat d'Israël maintiendra des droits politiques et sociaux égaux pour tous les citoyens, indépendamment de la religion, de la race ou du genre". La liste indicative des lois et des mécanismes mentionnés dans les questions 1 et 2 soutient complètement cet état d'esprit et cette réalité.

Que vous a apporté la table ronde régionale "Analyse de la situation : les droits des femmes et l'égalité des genres dans la région Méditerranéenne ?"

La table ronde fut vraiment très intéressante et riche en information. Il est clair que dans tous les pays représentés beaucoup de travail est réalisé. On peut vraiment apprendre énormément les uns des autres. Je suis d'accord avec la question que nous avons soulevée à plusieurs reprises durant les discussions, à savoir le fait que les états membres de l'Union européenne n'étaient pas suffisamment représentés. Partager plus d'expériences des ces états aurait apporté des perspectives

supplémentaires et cela aurait aidé à enrichir les objectifs communs.

Une des principales recommandations de notre table ronde est d'incorporer les dispositions des conventions internationales comme la CEDEF dans la loi nationale. Comment cette recommandation pourrait-elle s'appliquer dans votre pays ?

Je pense que nous pouvons dire avec certitude que la plus grande partie de la législation genre en Israël est dans l'esprit de la CEDEF.

A votre avis quelle est la valeur ajoutée apportée par le Programme Euromed Egalité Hommes-Femmes aux efforts et aux acteurs nationaux dans votre pays ?

La conscientisation au fait que nous sommes tous confrontés aux mêmes questions et aux mêmes problèmes. Personne n'a encore trouvé la formule magique pour traiter de l'égalité entre les sexes. C'est une problématique en évolution, et les mesures prises aujourd'hui porteront leurs fruits dans 10 ou 20 ans. Nous devons toujours rester optimistes, et nous pouvons être fiers de nos réalisations.

L'ÉGALITÉ DANS LES MÉDIAS

Voix de Femmes La première web radio femmes en Algérie et dans le monde arabe

La web radio "Voix de Femmes" est le support médiatique de l'Association Nationale Femmes en Communication financée par l'Union Européenne. Elle est considérée comme un outil de communication moderne et performant offrant un large espace d'interactivité à travers les forums et les discussions qu'elle organise.

La radio "Voix de Femmes" diffusée en français et en arabe à raison de 5 heures de diffusion par semaine, vise à traiter de la condition des femmes dans les différents domaines afin de lutter contre l'inégalité et de la discrimination.

<http://www.femmesencommunication.com/on%20aire.html>

L'ÉGALITÉ SUR LE WEB

Women's Learning Partnership for Rights, Development, and Peace



Women's Learning Partnership for Rights, Development, and Peace (WLP), ou le Partenariat d'Apprentissage des Femmes pour les Droits, le Développement et la Paix, milite pour la promotion d'un modèle de leadership participatif qui valorise le savoir faire et les contributions de chaque individu et met l'accent sur l'importance de l'action collective pour l'égalité entre les sexes et la justice sociale. "Notre engagement est celui de participer à la création de communautés tolérantes, égalitaires et démocratiques par des partenariats fondés sur la collaboration, la confiance et le respect". La collaboration

entre WLP et ses partenaires nationaux et régionaux a permis la création de guides d'entraînement au leadership culturellement adaptés aux réalités locales et la mise en œuvre de programmes de leadership et de renforcement du pouvoir d'action pour les femmes sur le terrain dans 18 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du Moyen Orient.

En 2002, WLP a organisé un "Institut pour le leadership des femmes et la formation de formatrices" en élargissant le réseau de partenaires pour inclure des organisations basées en Afghanistan, au Cameroun, en Jordanie, au Liban, en Malaisie, et en Ouzbékistan. WLP met en œuvre des campagnes pour faire avancer les droits des femmes en soutenant le militantisme des organisations partenaires en vue d'amorcer des changements des politiques et des législations au niveau national.

www.learningpartnership.org



L'ÉGALITÉ DANS LE MONDE

“Toolkit : mode d'emploi sur l'égalité des genres”

Reconnu comme outil d'évaluation conçu initialement par l'Union européenne de radio-télévision (UER) et destiné aux productions audiovisuelles, le “Toolkit mode d'emploi sur l'égalité des genres” a été adapté en arabe pour les médias de la rive sud de la Méditerranée. Ce travail d'adaptation a été réalisé par Euromed News dans le cadre d'un projet financé par l'UE. La stratégie transverse “Egalité des genres” appliquée chez Euromed-News concerne tous les aspects de l'initiative qu'il s'agisse de la composition des équipes d'exploitation et de coordination ou de sujets couverts par les productions télévisuelles. L'objectif déclaré de cette stratégie est d'encourager à travers les médias participants une réflexion sur l'évolution du rôle des femmes dans les sociétés de la rive sud de la Méditerranée et de promouvoir une image nouvelle de la femme qui met fin aux idées reçues et les stéréotypes. <http://www.euromed-news.org/actualite/Toolkit-mode-d-emploi-sur-l-egalite-des-genres-!>

UN RAPPORT MAROCAIN PRÉSENTÉ À BRUXELLES

Participation marocaine à la table ronde organisée par le programme Euromed Egalité Hommes-Femmes (EGEP)

Publié le : 11.03.2010 | 15h20

La situation de la femme marocaine à la loupe. En effet, après les deux premiers rapports exposés à New York en marge de la 54^{ème} session de l'ONU, un troisième rapport sur les conditions de la femme au Maroc sera présenté cette fois-ci à Bruxelles dans le cadre de la table ronde organisée par le programme Euromed Egalité Hommes-Femmes (EGEP). Cette manifestation intervient quelques mois seulement après la tenue de la deuxième conférence ministérielle euro méditerranéenne sur “Le renforcement du rôle de la femme dans la société” à Marrakech les 11 et 12 novembre 2009.

L'objectif de la table ronde est justement de trouver un accord sur les priorités et les stratégies régionales relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre des Conclusions des Conférences Ministérielles d'Istanbul et de Marrakech mais également et surtout de développer une base de planification participative et globale pour le programme EGEP dans les neuf pays partenaires. Ledit rapport qui fut présenté pour la

première fois aux médias lors d'un atelier de validation, qui a eu lieu le 25 septembre 2009, ressemble plutôt à un bilan d'étape concernant notamment la mise en œuvre de la CEDEF et des Conclusions d'Istanbul. Il en ressort que beaucoup de progrès ont été réalisés ces dernières années pour la promotion de l'égalité hommes-femmes.

(...) Les auteurs du rapport affirment que l'intégration effective du genre souffre de quelques faiblesses inhérentes notamment à la capacité de certains départements ministériels qui ne permet pas d'élaborer des stratégies rationnelles fondées sur des objectifs clairement délimités et sur des résultats précis à atteindre et ce malgré une réelle volonté politique.

Si chaque pays choisit et adapte la vitesse des réformes aux réalités socio-culturelles qui lui sont propres, ces pays ont un point commun : celui de mener des réformes sans pour autant veiller à une certaine conformité avec les conventions internationales. Lors de la Conférence de Marrakech, les participants avaient également convenu de renforcer le rôle de la société civile qui constitue une véritable force de proposition mais qui ne peut jouer

des rôles qui nécessitent de gros moyens. Le rapport marocain dévoile dans ce sens que la société civile, confrontée au problème de levée de fonds, ne peut se substituer à l'Etat, concernant le droit à l'éducation, le droit à la santé ou encore le droit à l'emploi.

(...) Par ailleurs, les ONG militent pour de nouvelles revendications comme la criminalisation de la violence à l'égard des femmes. Toutes les réformes engagées et tous les progrès réalisés méritent selon de nombreuses associations d'être parachevés. Dans ce sens, le rapport présenté à Bruxelles propose plusieurs actions prioritaires sans nécessairement susciter de gros efforts budgétaires.

(...) Au niveau institutionnel, le rapport parle notamment de la mise en place d'un haut conseil national chargé de la question féminine ou d'un observatoire de l'égalité genre rattaché au Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité. Au niveau judiciaire, certaines propositions appellent à la création de tribunaux de famille indépendants des tribunaux de première instance.

Source : <http://www.lematin.ma/Actualite/Journal/Article.asp?idr=116&id=129525>

Bulletin trimestriel trilingue du programme régional Euromed Egalité Hommes-Femmes, financé par l'Union européenne.

Rédactrice en chef f.f.
Florence Raes
florence.raes@euromedgenderequality.org

Rédaction
Atidel Mejbri
atidel.mejbri@euromedgenderequality.org



PROGRAMME EUROMED EGALITÉ HOMMES-FEMMES (EGEP)
www.euromedgenderequality.org
info@euromedgenderequality.org

Pôle européen
Avenue de Tyras 75
B-1120 Bruxelles, Belgique
Tél. +32 2 266 49 67

Pôle méditerranéen
B.P. 105 Cité El Khadra
1003 Tunis, Tunisie
Tél. +216 71 78 00 09

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de Transtec et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.